

CAHIER DES CHARGES REFERENCEMENT DE PRESTATAIRES MISSION RECEPTION 2022-2023

Référence de la consultation : réception_22/23

Dans le cadre de la procédure d'achat interne et pour être en conformité avec les exigences liées au financement de ses actions, l'Union Régionale des Scop Occitanie - Pôle Méditerranée réalise une mise en concurrence dès qu'elle doit choisir un nouveau prestataire.

LE CONTEXTE

L'URSCOP Occitanie – Pôle Méditerranée

L'Union Régionale des Scop Occitanie – Pôle Méditerranée fédère les Scop (Société Coopérative et Participative) et les Scic (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales. Elle accompagne la création d'entreprises sous statut coopératif et apporte son appui au développement des entreprises coopératives existantes, à travers des missions de conseil, d'ingénierie financière et de formation, et la mise à disposition d'outils financiers spécifiques. Elle intervient notamment dans les domaines de la transmission/reprise par les salariés. Elle porte également depuis 2007 un incubateur régional d'innovation sociale, Alter'Incub et depuis 2017 un accélérateur d'entreprises de l'ESS, Alter'Veature.

L'OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de son activité et des dispositifs Alter'Incub et Alter'Veature, l'Union Régionale des Scop Occitanie - Pôle Méditerranée recherche **deux prestataires** pour la restauration des personnes participants aux réunions, formations, jurys, évènements, etc.

Ces prestations devront être principalement livrées dans les locaux de l'URSCOP (Hôtel de la Coopération - 55, rue Saint-Cléophas - 34070 Montpellier) ou dans les locaux de Réalis, la Cité de l'ESS (710, rue Favre de Saint-Castor - 34184 Montpellier) mais pourront être également livrées dans d'autres lieux où se tiendront nos évènements.

Prestations à réaliser

- ▶ Livraison de plateaux-repas : entrée - plat - dessert, eau, pain, possibilité de plateaux spécifiques (sans viandes, végétarien), livraison comprise.

Le prix devra être présenté :

- A l'unité
- Pour 10 plateaux repas

- ▶ Autres types de prestations à réaliser dans le cadre de réunions diverses, d'évènements, d'Assemblées Générales, rassemblement de la communauté d'Alter'Incub, etc. : accueil petit déjeuner, buffet froid, buffet chaud.

Le prix devra être présenté :

- Pour un nombre de participants compris entre 10 et 20
- Pour un nombre de participants compris entre 20 et 50
- Pour un nombre de participants supérieur à 50

Critères d'attribution et de pondération de la prestation

- Le prix : 60 %
- L'expérience et les références dans les secteurs d'activités concernés : 10 %
- L'engagement en faveur de la préservation de l'environnement et la responsabilité sociale : 20%
- Le délai de livraison après la demande : 10 %

Deux prestataires seront sélectionnés sur la base des propositions qu'ils feront dans le bordereau de prix ci-joint pour lesquelles il pourra être mobilisé pendant la durée du contrat.

Ils seront sollicités, selon leur disponibilité et selon la zone géographique de livraison, sur émission de bons de commande sans mise en concurrence supplémentaire. L'Union Régionale des Scop se réserve le droit de remettre en concurrence pour des prestations ou un type de restauration spécifique (ex : sans gluten, sans allergène).

Les prestataires qui ont répondu à cette consultation seront informés par courrier ou par mail de leur qualification ou non et il sera demandé au prestataire retenu de compléter, de signer et de retourner à l'Union Régionale des Scop Occitanie - Pôle Méditerranée un **acte d'engagement**.

Une fois ce document signé par l'Union Régionale des Scop Occitanie - Pôle Méditerranée, le prestataire sélectionné sera alors qualifié pour une **durée de 2 ans***. Il sera sollicité sur émission de bons de commande sans mise en concurrence supplémentaire.

**En cas de défaillance du prestataire retenu pour les 2 ans une nouvelle consultation ou mise en concurrence pourra être relancée.*

MODALITES PRATIQUES

Pièces à fournir : bordereau de prix (en page 4 de ce cahier des charges), présentation du prestataire, de l'équipe, liste des références à 2 ans et tout élément que vous jugerez nécessaire à la meilleure connaissance de votre activité.

Durée du contrat : 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023. Toutefois, l'Union Régionale des Scop se réserve le droit de résilier le contrat en cas de manquement sur la qualité de la prestation.

Calendrier

Publication et envoi de la consultation : **16/11/2021**

Date limite de réponse à la présente consultation : **07/12/2021 à 21 h 59**

Date prévisionnelle de la Commission de sélection des prestataires : **13/12/2021**

Envoi des réponses aux prestataires (sélectionnés ou non) : **17/12/2021**

Démarrage de la mission : à partir du **01/01/2022**

Envoi des offres

Les réponses ainsi que **le présent cahier des charges paraphé à chaque page et signé** sont à envoyer par mail, à l'attention de :

Sarah Febrer – Assistante d'équipe
Email : urocmed@scop.coop

Merci de rappeler dans le titre du mail la référence de la consultation : **réception_22/23**

Date : _____ Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Nom de l'entreprise ou cachet
+ Nom et prénom du signataire

BORDEREAU DE PRIX
A remplir obligatoirement

Nom de l'entreprise : _____

Prix par support/outil :	Prix total HT	Prix total TTC	Délai de livraison
Plateaux repas à l'unité (indiquer si plateau végétarien est à prix différent)			
Plateaux repas (quantité 10 personnes)			
Accueil petit-déjeuner (prix/personne)			
Buffet entre 5 et 10 pièces salées et sucrées (prix moins de 20 personnes, entre 20 et 50, supérieur à 50 personnes)			
Buffet entre 10 et 15 pièces salées et sucrées (prix moins de 20 personnes, entre 20 et 50, supérieur à 50 personnes)			
Buffet forfait boissons (eau, soft, vin)			

A noter : Les prix indiqués sur ce bordereau sont les prix qui seront appliqués tout au long du marché.